

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

ᄡᄡᄡᄡᄡᄡ

Séance du **Lundi 11 Mai 2026 à 18h00**

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le trente avril et le cinq mai deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq mai deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-D2026-5-4-5d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

Publication : 21/05/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
30 avril 2026 et 5 mai 2026

Nombre de membres en exercice : **55**

Nombre de membres présents : **44**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **9**

Nombre de membres excusés : **1**

Nombre de membres absents : **1**

Objet : Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie - Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité de Direction

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant ; (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOUT	X				
M. Olivier JEANNEAU				X	
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL				M. Régis DELIQUAIRE	
Mme Sandrine LEPETIT				Mme Marie-Line LEVALLOIS	
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI				M. Frédéric TREFEU	
M. Frédéric TREFEU	X				
VALDALLIERE					
M. Frédéric BROGNIART				Mme Nicole DESMOTTES	
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION				M. Patrice LEPAINTEUR	
Mme Mathilde SOINARD	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND			M. Lucien BAZIN		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD			M. Pascal MARTIN		
TOTAL	44	0	9	1	1
Nombre de Membres en exercice			55		
Nombre de conseillers présents			44		
Quorum			28		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			53		

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération concordantes de leur organes délibérants l'Intercom de la Vire au Noireau (délibération n°2019/14 du 28 mars 2019) et Pré-Bocage Intercom ont procédé à la création d'un office de tourisme intercommunautaire sous la forme d'un Etablissement Public Commercial et Industriel (EPIC) couvrant les deux territoires.

La création de cette structure a vocation à dynamiser l'action de l'office du tourisme, notamment en commercialisant des produits touristiques relatifs au territoire. Cette structure outil de promotion et d'attractivité du territoire, met en œuvre la stratégie touristique définie par les deux Communautés de Communes membres.

L'EPIC assure ainsi les missions relatives aux offices de tourisme telles que définies par le code du tourisme, à savoir :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune ou du groupement de communes, en coordination avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme,
- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local,

La gouvernance de l'Office de Tourisme s'exprime à travers la composition du **comité de direction de l'office de Tourisme** au sein duquel les membres représentant les deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) détiennent la majorité des sièges. Des représentants des socioprofessionnels et personnalités qualifiées siègent également dans le comité de direction.

Selon les statuts de l'EPIC (modifiés et approuvés par délibération du Conseil Communautaire n°D2024-12-8-12a du 19/12/2024), le Comité de Direction comprend 29 membres répartis en 2 collèges : Collège 1 composé d'élus ; collège 2 composé de socio-professionnels.

Le collège des élus du Comité de Direction est composé de la manière suivante :

- Collège 1 : élus des Communautés de Communes : 17 membres

La répartition des élus est effectuée selon le calcul suivant :

- 1 – un nombre fixe de 6 élus par intercommunalité (soit 12 élus sur les 17),
- 2 – un nombre variable d'élus (5), répartis proportionnellement au nombre d'habitants dans chaque EPCI

A la date d'approbation des statuts, le nombre de sièges issus de la part variable est de 3 élus pour l'Intercom de la Vire au Noireau et de 2 élus pour Pré-Bocage Intercom. Le nombre variable d'élus sera revu à chaque début de mandat, sur la base du dernier indice Banatic connu. Le nombre d'élus sera alors fixe pour la durée du mandat.

Les conseils communautaires désigneront, par siège attribué, 1 membre titulaire et des membres suppléants équivalents aux sièges attribués pour chaque communauté de communes. Les membres suppléants ne sont pas nominativement rattachés à un titulaire.

Faisant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner les représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie ».

Ces désignations interviennent conformément aux dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code, et à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1 :

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, pour cette désignation, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Font acte de candidatures les élus suivants :

Pôles géographiques	9 Titulaires	9 Suppléants
Pôle géographique Condéen	M. Sylvain DELANGE	Mme Valérie CATHERINE
	M. Hervé PONDEMER	Mme Pierrette MAURICE
Pôle géographique Séverin	Mme Noémie ESNOULT	M. Christophe ENGUEHARD
	M. Jean-Pierre MURIER	
Souleuvre-en-Bocage	Mme Caroline TORTORICI	Mme Catherine BROCHET
	M. Frédéric TREFEU	M. Régis DELIQUAIRE
Valdallière	Mme Mathilde SOINARD	Mme Noëlle BRU
Vire Normandie	Mme Maryse DUVAUX	M. Lucien BAZIN
	Mme Marie-Line GUEDJ	Mme Nicole DESMOTTES

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Ces seules candidatures ayant été déposées pour chaque poste à pourvoir, les élus nommés dans le tableau ci-dessus sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

